

Règlement du vide-grenier

1) Le vide-grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante. Les particuliers ne sont autorisés à vendre que des objets personnels et à participer au maximum à 2 « ventes au déballage » par année civile. Les professionnels ne sont autorisés à vendre que des objets d'occasion.

2) Tarif des emplacements : 8 euros par emplacement de 2m linéaires. Il est possible de louer plusieurs emplacements contigus. La réservation est obligatoire.

3) La vente se situe en plein air sur le parking Pierre Loué à Venansault (à proximité des plans d'eau). **Les emplacements de vente seront attribués sur réservation préalable.** L'installation pourra s'y faire à partir de 6h30.

4) La circulation des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisée que pour le déballage (avant 9h) ainsi que pour le rangement (après 18h). **Les véhicules des vendeurs pourront être, sur demande expresse à l'inscription, stationnés sur le stand et uniquement si l'emplacement le permet, avec un minimum de 6 m^l (les emplacements avec véhicule sont situés sur l'herbe).**

5) Avant de s'installer les participants devront obligatoirement retirer leur coupon d'emplacement à l'accueil.

6) Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises, tréteaux)

7) Sont exclus de la vente les objets neufs, les armes, les denrées alimentaires ainsi que tous les animaux vivants ou empaillés.

8) Toute réservation effectuée par courrier sans le chèque de règlement ne sera pas prise en compte.

9) Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries sauf en cas d'annulation du vide-grenier.

10) Les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels causés à leur encontre entre leur arrivée et leur départ.

11) L'inscription au vide-grenier implique le respect de ce règlement.

Bulletin d'inscription

(à renvoyer avant le 6 juin 2026)

A Mr Alain THIBAUD, 36 rue des lilas 85190 VENANSAULT

Ou inscrivez-vous directement sur Hello Asso

<https://www.helloasso.com/associations/comite-de-jumelage-de-venansault/evenements/vide-grenier>

Nom:Prénom:

Adresse:

Tél:E-mail :@

Carte d'identité N°:

Délivrée le:à/par:

Je suis : Particulier
 Professionnel (joindre une copie de la carte professionnelle ou de l'extrait K bis)

Nombre d'emplacements* réservés :x 8€ =€

(*Chaque emplacement est de 2m linéaires)

Avec véhicule** (si minimum 6m linéaires réservés)

Préciser le type de véhicule : voiture fourgon

**(Les emplacements avec véhicule sont situés sur l'herbe)

Joindre un chèque* à l'ordre du Comité de Jumelage de Venansault.

(*le chèque ne sera encaissé qu'après le vide-grenier)

-(Pour les particuliers): Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et d'occasion et ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

-(Pour tous): Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et m'engage à le respecter et respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Date:Signature:

1 boisson offerte



PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ASSOCIATIONS

LE CRÉDIT MUTUEL VOUS ACCOMPAGNE
DANS TOUTES VOS ACTIONS.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan – Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015. Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr – 34 rue Léandre-Merlet, BP 17, 85001 La Roche-sur-Yon CEDEX – Tel. 02 51 47 53 00. Crédit photo : GettyImages. 2023.

VENANSAULT vide- grenier



Ouvert aux particuliers et professionnels

Dimanche
14 juin 2026
De 9h à 18h
Parking Pierre Loué

(Près des plans d'eau. Direction Les Clouzeaux)

Restauration, bar sur Place.

Inscriptions possibles sur
HelloAsso
en scannant ce QR code



Renseignements : ☎ 06 87 74 16 62 ou ☎ 06 74 66 32 64
Organisé par le Comité de jumelage de Venansault